

INTRODUCTION

Les maladies et la conservation de la santé ont été, et restent plus que jamais, une des préoccupations pour le commun des mortels.

Cependant la médecine est restée pendant des siècles en état d'hibernation. Elle n'en est sortie véritablement qu'au cours du XIX^e siècle et connue alors un essor sans précédent. Le XVIII^e siècle apparaît comme une époque charnière entre la médecine antique et la médecine moderne. On observe au cours de cette période transitoire un profond changement dans l'art de raisonner. Le XVIII^e siècle n'est pas uniquement celui de la révolution française mais aussi celui de la révolution des idées reçues.

Le but de cet ouvrage n'est pas d'analyser les causes qui occasionnèrent ce bouleversement intellectuel, mais plus modestement de donner le plus objectivement possible, un état des connaissances médicales à l'aube de la médecine moderne. Ce livre est le fruit de nombreuses années de recherches et de compilations des ouvrages édités tout au long du XVIII^e siècle. Il constitue en quelque sorte une petite encyclopédie médicale de l'époque.

Il m'a paru intéressant de présenter dans un premier chapitre, les connaissances des sciences médicales héritées des siècles passés.

L'anatomie humaine avait fait, au cours des siècles précédents, des progrès importants. La simple observation au cours des dissections de cadavres avait permis de connaître la structure du corps humain décrivant ainsi les os, les muscles et les différents organes. L'étude de l'anatomie se diversifie au cours du XVIII^e siècle, l'on voit apparaître la notion d'anatomie topographique et l'anatomie pathologique se développe.

La physiologie ou encore dénommée économie animale à cette période, s'est penchée sur la composition chimique et les différents éléments constitutifs du corps humain. L'on voit émerger l'étude des grandes fonctions physiologiques comme la digestion ou la respiration ainsi que l'expérimentation animale.

Si les connaissances en pathologie médicale ne firent que peu de progrès on assiste à la mise au goût du jour ou à l'apparition de nouvelles doctrines comme le vitalisme, le mécanisme, le brownisme, l'homéopathie ou le mesmérisme. Par ailleurs, les médecins tentent de clarifier les différentes entités pathologiques en proposant de multiples classifications des maladies. Celle proposée par William Cullen, professeur à l'université d'Edimbourg, a le mérite de classer les maladies suivant notamment l'atteinte des grandes fonctions physiologiques, inaugurant ainsi la notion de pathologie des grandes fonctions comme les maladies de l'appareil cardio vasculaire ou de l'appareil digestif. C'est pour cette raison que j'ai choisi de présenter les différentes maladies connues sous la forme d'un traité de pathologie médicale reposant sur l'ordre préconisé par Cullen.

La chirurgie se limite, pour ainsi dire, à la pathologie externe. En l'absence d'anesthésie et d'asepsie une intervention chirurgicale devait relever de l'exploit. Ce n'est donc que contraint et forcé que le chirurgien en cas d'absolue nécessité posait l'indication chirurgicale. Le traité des opérations de Dionis nous donne un aperçu des différents types d'interventions chirurgicales pratiquées à cette époque. Les chirurgiens tendent à se spécialiser et l'on voit apparaître des chirurgiens oculistes, des lithotomistes et des chirurgiens dentistes.

L'obstétrique fait quelques progrès avec la description du bassin osseux et l'utilisation du forceps, mais la mortalité en couche restera importante.

Il existait de nombreux médicaments sous toutes formes de présentation et d'innombrables formules pharmaceutiques. Si certains remèdes employés peuvent nous faire frémir ou sourire, d'autres comme les somnifères paraissent avoir été judicieusement prescrits.

Les ouvrages édités au XVIII^e siècle font l'objet du deuxième chapitre. On ne manquera pas de s'étonner du nombre

impressionnant de livres qui ont paru à cette époque tant en français qu'en latin ou en langue étrangère.

J'ai jugé utile, avant de mentionner leurs travaux par spécialité, de présenter les auteurs par une courte biographie. On notera au passage qu'il existait déjà un grand nombre d'ouvrages consacrés à l'histoire de la médecine.

Si l'enseignement oral, comme nous le verrons par la suite, laissait quelque peu à désirer, il existait un bon nombre d'écrits à visée pédagogique comme en témoigne le chapitre consacré à la bibliothèque idéale d'un étudiant en médecine.

La presse périodique spécialisée prendra, au cours du XVIII^e siècle, un véritable essor. Après la parution, en 1679, du premier journal médical fondé par Nicolas de Blegny, de très nombreux périodiques seront imprimés certains présentant une véritable revue de la presse médicale internationale. Les médecins disposent par ailleurs de nombreux dictionnaires médicaux.

L'encyclopédie de Diderot et d'Alembert dont la publication s'échelonna de 1751 à 1777 renferme beaucoup d'articles consacrés à la médecine. Il faut ajouter à cela les innombrables publications des sociétés savantes comme celle de l'Académie de chirurgie.

Certains termes médicaux, usités à l'époque, ont disparu du vocabulaire médical moderne comme la cacopathie, la coprophorie, le fondement ou le tentipelle.

Le troisième chapitre est consacré à l'enseignement et à sa législation. J'ai été frappé par la modernité des différents textes législatifs concernant l'exercice de la médecine raison pour laquelle j'en ai cité quelques extraits.

La qualité de l'enseignement médical, la durée et le coût des études étaient extrêmement variables selon les facultés et le charlatanisme était très répandu.

Louis XIV tenta de remédier à ces dysfonctionnements en promulguant en 1707 un édit portant règlement pour l'étude et l'exercice de la médecine. Il m'a semblé utile d'en citer les points importants car ils sont révélateurs du profond malaise régnant dans les facultés de médecine. L'on retrouve quasiment la même problématique dans les projets de décrets proposés à l'Assemblée nationale en 1790 notamment ceux de Guillotinet de Vicq d'Azyr Il y est par ailleurs souhaité que les médecins et les chirurgiens aient la même formation. En

effet la formation d'un médecin était totalement différente de celle d'un chirurgien. Si les médecins obtenaient leur titre dans les facultés, les chirurgiens étaient nommés maître en chirurgie après un apprentissage. Les statuts et règlements pour les communautés de chirurgiens des provinces datant de 1730 clarifient l'obtention du titre de maître en chirurgie.

Le quatrième chapitre est consacré aux hôpitaux civils. Depuis leur fondation les hôpitaux étaient quasiment réservés aux plus démunis. Ces établissements s'assimilent plus à des hôtelleries plus ou moins bien tenus où les pauvres y trouvent un toit et un couvert. La vocation médicale de ces structures n'apparaît qu'au second plan.

Louis XIV avait créé en 1656 l'hôpital général de Paris, véritable hôpital-prison, qui tout en assurant la prise en charge des pauvres, avait pour mission la répression de la mendicité. Dans la continuité des siècles précédents l'hôpital du XVIII^e siècle se veut avant tout être une œuvre de bienfaisance.

Le « Traité sur les abus qui subsistent dans les hôpitaux du royaume et les moyens propres à les réformer » écrit par l'abbé de Regalde en 1786 a le mérite de rappeler les vices de fonctionnement des hôpitaux à la fin de l'ancien régime. L'administration reste plus ou moins vicieuse, plusieurs malades partagent le même lit et, sans parler de promiscuité, communiquent ainsi leur maladie. La mortalité est considérable. Les soins laissent souvent à désirer, les médecins brillent par leur absence, le personnel est sujet à l'ivresse et autres vices.

Les revenus des hôpitaux sous l'ancien régime étaient extrêmement variables d'un hôpital à l'autre et étaient représentés le plus souvent par des donations et des aumônes volontaires. Devant les difficultés budgétaires des hôpitaux, Louis XIV a souhaité diversifier les sources de revenus de l'hôpital général de Paris. C'est ainsi que cette structure semble avoir bénéficié d'une des plus larges diversités de types de recettes. L'on voit ainsi apparaître les notions d'aumône obligatoire ; d'intéressement sur les amendes, sur les droits d'entrée, sur les spectacles et les loteries ; de taxes sur les offices, charges et maîtrises...

La description sommaire des hôpitaux parisiens en 1790 nous éclaire sur le fonctionnement et l'offre de soins des établissements hospitaliers de la capitale durant cette période.

De 1790 à 1792, les projets de réformes vont se succéder. L'état des hôpitaux du royaume, résultant des différents décrets mis en application après 1789, est pitoyable. Une question émerge. L'assistance des pauvres doit-elle être en France à la charge de la nation, du département ou de la municipalité ?

Le temps n'est plus à la répression de la mendicité, l'assemblée constituante s'oriente vers son extinction en proposant différentes mesures sociales qui ne verront le jour que bien plus tard.